

Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du 6 juillet 2026	DATE DE CONVOCATION : 29 juin 2026 DATE D’AFFICHAGE : 30 juin 2026 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 19 Nombre de Conseillers votants : 19
---	--

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 6 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN, Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Monsieur Didier CRESPEL, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Monsieur Stanislas TEZIER a été élu secrétaire de séance.

DEMANDES COMPLÉMENTAIRES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL

Comme tous les ans, la commune a reçu des demandes de subventions de la part d’associations qui sollicitent une aide financière communale pour soutenir leur projet.

Des demandes complémentaires ont été déposées en mairie :

- L’amicale du Personnel de Mesquer	:	4 800,00 €
- USSEPIG 44	:	300,00 €
- AAPPMA La Gaule Herbignacaise	:	150,00 €
- Les Amis des Sites	:	500,00 €
- Le Souvenir Français	:	500,00 €
- Bibliothèque pour tous	:	600,00 €

Ces demandes ont fait l’objet d’une instruction par la commission « vie associative, sport, culture et animations » en date du 23 juin 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ces demandes.

Vu l’avis favorable de la commission « vie associative, sport, culture et animations » en date du 23 juin 2026 ;

Après en avoir entendu l’exposé ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** les attributions de subventions aux associations suivantes :
 - L’amicale du Personnel de Mesquer : 4 800,00 €
 - USSEPIG 44 : 300,00 €
 - AAPPMA La Gaule Herbignacaise : 150,00 €

- | | | |
|--------------------------|---|----------|
| ○ Les Amis des Sites | : | 500,00 € |
| ○ Le Souvenir Français | : | 500,00 € |
| ○ Bibliothèque pour tous | : | 600,00 € |
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune 2026 au chapitre 65 c/65748 ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Stanislas TEZIER
Le secrétaire de séance

Éric ROULIER
Maire



Reçu au contrôle de légalité
le 10/07/2026
Publié ou notifié
le 15/07/2026
Le Maire.